



**Le Syndicat CGT des Territoriaux
Ville, CCAS et Grand Poitiers**

47 rue Jean Valade
86000 POITIERS

A

Madame Florence Jardin
Présidente de Grand Poitiers

Hôtel de la Communauté Urbaine

Poitiers, le 19 Août 2022.

N/réf. PF/BV n° 15 Bis /2022

**Objet : Préavis de grève pour les journées du 1er septembre 2022 au 30 septembre 2022
couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es de Grand-Poitiers, de la Ville et du CCAS de Poitiers.**

Madame la Présidente,

La CGT souhaite vous informer qu'elle dépose un **préavis de grève local** couvrant l'ensemble du mois de septembre 2022 sur les revendications principales du reste à vivre et des conditions de travail des agents de la ville, du CCAS et de Grand Poitiers.

Evolution de carrière :

Quelques données, qui soulignent l'ampleur de la baisse de pouvoir d'achat et de compression des carrières des fonctionnaires, apportent également une réponse à la baisse « d'attractivité » des carrières de la Fonction publique.

- Un agent de **catégorie C** déroulant sa carrière complète sur 2 grades « bénéficie » aujourd'hui d'une amplitude de carrière de 27,8 %. C'était 39 % en 2000 avec une carrière plus courte de 6 ans.

Cela signifie qu'un agent déroulant cette carrière ne verra sa rémunération indiciaire augmenter que de 12 euros nets en moyenne par an. Et encore, cela suppose qu'il accède au second grade dans les meilleurs délais.

- La tendance est la même pour la **catégorie B** puisque l'amplitude indiciaire sur les 2 premiers grades est aujourd'hui de 56 % alors qu'elle était de 71 % en 2000, pour une durée de carrière moins longue.
- Enfin, on recrutait dans les premiers grades de **catégorie A** à 47 % au-dessus du SMIC en 2000. C'est 17 % aujourd'hui.

Il y a donc urgence à débloquent les évolutions de carrière des agents ! Notre syndicat CGT exige ainsi des ratios d'avancement à 100% dès cette année.

À cela, se rajoute l'inflation qui pourrait atteindre cette année 7% alors que le point d'indice n'augmente que de 3,5%. C'est une honte, une nouvelle fois, la Fonction publique est dévalorisée, discréditée, méprisée. Pour rappel l'augmentation du SMIC, bien qu'insuffisante elle aussi, est de 8% depuis Mai 2021.

Conditions de travail :

Dans le même temps, dans nos trois collectivités, vous demandez aux agents toujours plus de polyvalence comme pour les agents effectuant des missions d'accueil où nos responsables, pour faire des **économies**, demandent aux agents d'être mutualisables. Agents du patrimoine, du CRR, des sports, de la culture devront en fonction des besoins changer d'affectation et de lieu d'embauche. Tout ça bien sûr sans aucune concertation ni validation du Comité Technique.

Économie toujours par une note de service annonçant une diminution de 15% du budget de fonctionnement.

Économie encore quand on oblige nos collègues à payer leur abonnement de parking pour travailler

Économie quand on refuse par exemple d'accorder le même régime indemnitaire à tous les collègues du service de l'urbanisme exerçant les mêmes missions.

Économie enfin quand on tarde des mois ou des années à remplacer des collègues suite à mutation ou départ en retraite. Les nombreux départs, notamment pour la région, ne vous interrogent-ils pas sur nos conditions de travail et le malaise dans les services de notre collectivité?

Cette situation ne peut plus durer. Il faut immédiatement prendre des mesures en faveur du reste à vivre pour nos collègues et tenir compte de leurs conditions de travail.

Agents de la « première ligne » et application du Ségur

Nous souhaitons également vous alerter sur la situation des agents territoriaux des EHPAD, des écoles maternelles et des agents « faisant-fonction de ». Il y en a assez de ce manque de reconnaissance.

Le gouvernement précédent a annoncé une revalorisation des rémunérations de plusieurs métiers du secteur social et médico-social (+ 183 euros nets mensuels). De nombreux collègues sont exclus de cette possibilité : L'ensemble des personnels des EHPAD devraient bénéficier de cette revalorisation ainsi que les agents du SMAD, SSIAD, et les ATSEM. Leur revalorisation salariale est pourtant plus qu'urgente !

Face à la pénibilité et à l'usure qu'engendrent leurs missions, nombre d'entre elles et d'entre eux ne peuvent pas terminer leur carrière au sein de nos collectivités. Chaque année, les situations de milliers de ces personnels dans toute la France sont examinées par les comités médicaux et commissions de réforme et à présent les tout nouveaux conseils médicaux, avec à l'issue parfois une mise en retraite pour invalidité d'office sans aucun reclassement.

En ce qui concerne les ATSEM, elles n'ont même pas le droit au même déroulement de carrière que les autres agents puisqu'elles ne peuvent même pas être nommées agent de maîtrise.

Et que dire de l'augmentation ridicule, voire indécente proposée aux assistantes maternelles à domicile.

Ces agent-e-s exigent une reconnaissance précise de la pénibilité de leur métier. Une reconnaissance de haut niveau, qui passe par la juste rémunération de leur travail, la diminution du temps de travail et un départ anticipé à la retraite.

Il est urgent, Madame la Présidente, d'agir en faveur des revendications portées par ces professionnels, acteurs clé du système local. C'est pour cela que nous revendiquons :

- L'augmentation immédiate des salaires : + 183 euros nets mensuels maintenant pour l'ensemble des agents des Ehpad (ne bénéficiant pas du SEGUR), du SSIAD, du SMAD ainsi que les ATSEM.
- La création d'un cadre d'emploi de catégorie B « type », au regard des missions et qualifications ;
- La reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, inscription du cadre d'emplois de tous les métiers d'aide à la personne ainsi que les ATSEM auprès de la CNRACL, en carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote) ;
- La gratuité des parkings pour tous les agents.
- Une stricte égalité des salaires et des déroulement de carrière entre les hommes et les femmes.
- Une cohérence de rémunération pour les agents effectuant les mêmes missions
- L'arrêt immédiat de décisions unilatérales ayant un impact direct sur les conditions de travail de nos collègues.
- La juste rémunération de nos collègues assistantes maternelles à domicile .
- La possibilité pour toutes et tous les agents contractuels de bénéficier de l'action sociale (mutuelle, prévoyance...)

Aussi, notre syndicat CGT des territoriaux de Grand-Poitiers, de la Ville et du CCAS de Poitiers dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h à partir du jeudi 01 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022 inclus couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es de Grand-Poitiers, de la Ville et du CCAS de Poitiers.

Notre syndicat CGT reste disponible pour l'ouverture immédiate de négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos considérations respectueuses.

Pour le syndicat CGT des territoriaux de Poitiers,

Vincent BOHAN,

Secrétaire Général

